

Original : anglais

**RAPPORT DE SYNTHÈSE DU PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT POUR
L'AMÉLIORATION DES STATISTIQUES ET DES MESURES DE CONSERVATION DE L'ICCAT (PWG)**

(Tous les documents mentionnés dans le présent rapport sont disponibles sur la [page web des documents de la réunion de la Commission de 2020](#))

1. Examen de l'efficacité et des aspects pratiques de la mise en œuvre des mesures de MCS (p.ex., programmes de documentation des captures et de documents statistiques ; programmes d'observateurs et d'inspection ; règles d'affrètement et autres dispositions en matière de pêche)

Comme proposé dans la lettre du Président (circulaire n°4379/20 de l'ICCAT), il a été convenu que la discussion sur ces points serait reportée à la période de correspondance/réunion intersessions du Groupe de travail IMM en 2021. La période de correspondance débiterait en mars 2021 (date à confirmer), suivie d'une réunion en personne en juin 2021 si les circonstances le permettent, sinon une réunion en ligne serait organisée. Les membres du PWG sont encouragés à envoyer des documents de travail et des propositions afin de faire avancer les travaux et de tirer profit de la réunion de juin. Les procédures de travail pour la période de correspondance et la réunion seront distribuées au début de 2021. Le projet d'ordre du jour de ces travaux tenant compte des points de vue exprimés par les membres du PWG est joint en tant que XXX [PWG-422-appendice 1A].

Les déclarations de l'UE (PWG-420/2020 et PWG-425/2020), du Japon (PWG-424/2020), du Maroc (PWG-419/2020), des États-Unis (PWG-413/2020 et PWG-426/2020), de Pew (PWG-410/2020 et PWG-421/2020) et d'Oceana (PWG-423/2020) concernant cette question et d'autres questions concernant les travaux du Groupe de travail IMM/PWG en 2021 sont jointes en tant que xxx.

2. Examen des mesures techniques supplémentaires requises pour garantir la mise en œuvre effective des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT

Le Président du PWG a présenté le « Projet de Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 18-12 concernant l'application du système eBCD » (PWG-408/2020). Cette proposition a été soutenue par l'Union européenne, le Maroc et la Norvège.

Afin de prendre une décision en connaissance de cause sur ce projet, les États-Unis ont demandé des informations complémentaires à l'Union européenne dans leur déclaration jointe en tant que XXX (PWG-413/2020). Les informations demandées ont été fournies par l'Union européenne dans sa déclaration jointe en tant que xxx (PWG-420/2020).

À la suite de cet échange, aucune autre question n'a été soulevée et aucune objection n'a été reçue, et le *Projet de Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 18-12 concernant l'application du système eBCD* a été approuvé par le PWG et présenté à la Commission en plénière pour adoption.

3. Examen et élaboration de la liste de navires IUU

Les États-Unis ont communiqué leur objection à l'inscription par recoupement des navires IUU figurant sur les listes d'ORGP non mentionnées au paragraphe 11 de la Rec. 18-08. Les 30 navires inscrits par recoupement avec la liste de la CTOI sur la liste IUU de 2020 ont ensuite été radiés du projet de liste. Les États-Unis ont également demandé d'éclaircir la portée et l'intention des dispositions relatives à l'inscription par recoupement des navires sur la liste IUU dans le cadre des futures discussions du Groupe de travail IMM/du PWG, et cela a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la prochaine période de correspondance/réunion du Groupe de travail IMM.

Le Sénégal a demandé la suppression du navire *Mario 11* de la liste, toutefois cette demande n'a pas été soutenue, avec l'opposition, par le biais de déclarations, de l'Union européenne (PWG-417/2020), du Japon (PWG-415/2020) et des États-Unis (PWG-416/2020). Le Sénégal a ensuite demandé, par le biais d'une déclaration (PWG-418/2020), le changement de pavillon du *Mario 11*, passant du pavillon du Sénégal à « pavillon inconnu », au motif que ce navire n'était plus sous pavillon sénégalais et qu'il était en cours de radiation du registre, des documents à cet effet ayant été fournis (PWG-418/2020, appendice 1). Les États-Unis et l'Union européenne ont toutefois fait savoir qu'ils ne pouvaient pas appuyer cette demande tant que les documents prouvant l'achèvement du processus de radiation n'avaient pas été fournis, de sorte que le navire est resté inscrit sous le pavillon sénégalais sur la liste. Le Président a proposé de poursuivre la discussion sur les procédures possibles de modifications pendant la période intersessions de la liste IUU dans le contexte du paragraphe 8 de la Rec. 18-08 au cours de la période de correspondance/réunion du Groupe de travail IMM de 2021, parallèlement à la question des procédures d'inscription par recoupement avec d'autres listes.

La Colombie a fourni des informations supplémentaires concernant les activités du navire *Haleluya*. Les références à ces informations et à d'autres informations pertinentes soumises par les CPC dans le cadre de l'établissement de la liste IUU figurent en tant que xxx (PWG-405C/2020 et appendice 1 du PWG-405C/2020).

Une déclaration relative aux activités IUU a été présentée par Oceana et est jointe en tant que xxx (PWG-423/2020).

L'Union européenne a demandé que deux questions soient soumises au COC, à savoir les opérations du navire gambien *Sage* (PWG-425/2020) et la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port par le Sénégal (PWG-416/2020). L'Union européenne a également demandé, de manière plus générale, que les réponses aux questions restées sans réponse concernant la liste IUU fassent l'objet d'un suivi pendant la période de correspondance/réunion de 2021 du Groupe de travail IMM et du PWG.

4. Recommandations à la Commission sur la base des conclusions exposées ci-dessus

Sur la base de ce qui précède, le PWG recommande à la Commission :

- l'adoption par la Commission de la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 18-12 concernant l'application du système eBCD* ;
- l'adoption par la Commission de la liste ICCAT des navires IUU, avec une éventuelle discussion sur la modification pendant la période intersessions à la prochaine période de correspondance /réunion du Groupe de travail IMM ;
- la tenue d'une réunion intersessions du Groupe de travail IMM, en personne si possible, en juin 2021, les premiers travaux devant être effectués pendant une période de correspondance commençant en mars 2021 afin de pouvoir aller de l'avant. Les procédures concernant la période de correspondance et d'autres informations sur la réunion seront communiquées aux membres du PWG en temps utile.
- Une réunion virtuelle du Groupe de travail technique eBCD est également prévue au cours du premier semestre 2021 (avant juin 2021), dont les dates et l'ordre du jour proposé suivront également en temps utile.